

Valeurs d'avenir

Politique

Par Jean-Philippe Delsol*, *avocat fiscaliste*

La France : un pays totalitaire ? Jusque sur le plan fiscal, le gouvernement piétine allègrement les règles de droit au nom d'un prétendu bien commun.



REF

La France est-elle un pays totalitaire ? Non, bien sûr. Ou du moins pas encore. Il y a encore des élections libres, des journaux libres, un Conseil constitutionnel capable d'empêcher certaines atteintes à la liberté comme il l'a fait récemment en rétablissant le libre choix des prestataires de complémentaires santé. Mais les signes se multiplient d'un totalitarisme larvé, insidieux, qui atteint la société.

Il y a les sentences d'emprisonnement prononcées contre ceux qui osent porter le tee-shirt de La Manif pour tous alors que les Femmes qui ne portent pas de tee-shirt du tout ne sont guère inquiétées, pas plus que bien d'autres, casseurs du Trocadéro ou d'ailleurs. Et c'est la différence de traitement, toute idéologique, qui inquiète plus que la sanction elle-même.

Il y a les privilèges que le président de la République veut conserver à la caste des fonctionnaires comme d'autres les réservaient aux membres du Parti. Le gouvernement refuse encore de comprendre que la croissance en panne et le chômage en hausse continue sont le fruit de sa politique fiscale démesurée et plus instable que jamais, le résultat de ses dépenses excessives, en confisquant les ressources financières, rares, au profit de l'État et au détriment des entrepreneurs. Ce déni de réalité est le symptôme des États totalitaires qui ne parviennent jamais à mettre en œuvre leur folle politique et qui en accusent tous les boucs émissaires possibles.

Ces États pratiquent en même temps le chantage auquel se livre la France. Elle le fait sans pudeur à l'égard de ceux qui ont des comptes occultes à l'étranger, qu'elle menace d'amendes tendant à la confiscation et de peines de prison, jusqu'à sept ans, que personne n'oserait envisager à l'encontre de nombre de racailles qui nuisent bien plus à la paix sociale. Mais le bien commun s'assimile désormais au bien de l'État et la privation de ressources qu'il peut subir devient lèse-majesté. C'est la seule justification du projet

de loi n° 1011 qui veut permettre de recourir contre les détenteurs de comptes à l'étranger – le plus souvent d'anciennes et honnêtes familles qui en ont hérité – aux pratiques jusque-là réservées au grand banditisme : surveillance, infiltration, garde à vue allongée, interception de correspondance téléphonique, sonorisation et fixation d'images de certains lieux et véhicules, captation de données informatiques...

Contre les décisions de la Cour de cassation, ce projet prévoit aussi la confiscation définitive des contrats d'assurance vie, autorise l'administration fiscale à exploiter les informations qu'elle obtient de manière illicite (vol, recel, fraude...), pratiquant ainsi la règle selon laquelle la fin justifie les moyens dont on sait qu'elle conduit inexorablement à la tyrannie. Il faut combattre la fraude fiscale, mais pas par les moyens de la fraude. D'une manière générale la majorité politique n'a plus de pudeur à revenir par la loi sur les décisions des tribunaux qui ne lui plaisent pas. Le gouvernement lui-même s'emploie à contourner les décisions du Conseil constitutionnel en incluant, contre son avis du 29 décembre 2012, les produits des comptes d'assurance vie en euros dans la base du plafonnement d'ISF. C'est l'État de droit qui est en jeu.

La Russie des lendemains de la chute du Mur avait gardé ses habitudes despotiques en imposant une fiscalité tellement abusive sur les entreprises qu'aucun entrepreneur ne pouvait y satisfaire. En pénalisant la fraude fiscale, le pouvoir russe pouvait envoyer aisément en prison ceux qui lui déplaisaient et il ne s'en est pas privé.

N'attendons pas une nouvelle loi des suspects et la Terreur pour nous opposer à ce risque de la tyrannie d'un prétendu bien commun qui n'est en fait que le bien de quelques-uns. Résistons à cette mascarade dangereuse de législations d'exception qui viennent masquer l'échec de politiques hasardeuses menées au seul nom d'une idéologie dépassée. ●

*Jean-Philippe Delsol est administrateur de l'Iref (Institut de recherches économiques et fiscales).